



La Médiation du Crédit pérennisée Un geste majeur dans la lutte contre les défaillances d'entreprises

La cérémonie de signature de l'accord de place pérennisant la médiation du crédit aux entreprises présidée par Mme Christine LAGARDE à l'Elysée semble marquer le tournant d'une action de l'Etat orientée vers le conseil et le soutien aux entreprises plutôt que le contrôle et la sanction auxquels étaient habitués les entrepreneurs depuis des décennies. Les banques, elles, boivent du petit lait...

Hervé Lambel, porte-parole du Cerf se réjouit ainsi de voir pérenniser une proposition portée par les Créateurs depuis 2004 et déclare : "C'est peut-être à un acte majeur dans la lutte contre les défaillances d'entreprises auquel il nous sera donné d'assister aujourd'hui". A plusieurs conditions... Car si les succès de la médiation du Crédit ont démontré son utilité dans de trop nombreux cas, l'usage en a également montré les limites : manque de connaissance du dispositif par les entreprises, non recours au médiateur du crédit par crainte de mesures de rétorsion par les banques, un champ d'application trop étroit qui a déjà été élargi.

La réunion d'aujourd'hui, se devrait donc d'abord être l'occasion de rappeler aux banques l'engagement qu'elles avaient pris le 12 novembre 2008 d'informer les entreprises du dispositif de Médiation du crédit mis en place par le Gouvernement. Chose qu'elles n'ont toujours pas faite, préférant dépenser des millions d'euros dans la publicité pour des produits dont les entreprises n'ont majoritairement pas besoin, à l'exemple de l'affacturage, tandis que les besoins de trésorerie ne sont toujours pas couverts.

"Cette signature doit également être un message aux banques" explique Hervé Lambel, pour qui "l'attitude fautive depuis des années et aggravée ces derniers mois (refus de vente ou de défaut de conseil mis en évidence par la Médiation) ne doit plus rester sans réaction claire suivie des faits". C'est pourquoi le Cerf préconise l'élargissement de la mission de la Médiation du Crédit qui doit conduire, entre autre, à relever les pratiques inqualifiables des banques et à les communiquer au Conseil de la Concurrence et à la DGGCCRF, même si la Médiation a vocation à être un partenaire des banques. Car si la fonction du médiateur ne sert au final qu'à monter des dossiers de crédit et à les faire accepter, elle ne serait plus alors qu'un agent commercial payé par l'Etat. Son rôle est donc, au-delà des cas particuliers et d'extrême urgence qu'elle traite au quotidien, de permettre de modifier les comportements et les pratiques bancaires. L'urgence de la situation ne permet malheureusement pas d'attendre le bon vouloir des banques en la matière, qui se heurte à leur propre intérêt.

La Médiation du crédit doit pouvoir devenir pro-active

Le Cerf a également demandé que soient publiés les chiffres des incidents bancaires et les inscriptions Banque de France des entreprises. Ces publications permettraient de suivre en temps réel l'évolution de la situation économique, ainsi que l'attitude des banques vis-à-vis de leurs clients professionnels.

Une transparence qui permettrait à l'Etat d'avoir un autre éclairage pour faire ses choix et au Médiateur de pouvoir remonter vers des entreprises trop souvent paralysées par des décisions bancaires abusives et aux conséquences catastrophiques pour leur devenir.

A l'occasion de cette excellente initiative, plus de 270 entreprises seront jugées défaillantes ce seul lundi 27 juillet. Majoritairement pour des problèmes de trésorerie. Les banques ? Elles sont au cocktail... Avant de payer enfin l'addition ?

Si vous êtes d'accord avec nos positions, transmettez nos communiqués à vos élus - maires, députés, sénateurs, conseillers régionaux et généraux

**Si vous voulez soutenir les actions du Cerf, adhérez !
Cotisation 30 € à l'ordre du Cerf.**

Pour se désinscrire, envoyez un fax au : 04 34 09 05 19

Créateurs d'emplois et de richesse de France (Cerf)

1ère plateforme de représentation des Très Petites Entreprises.

Association loi 1901 - 24, avenue Gabriel - 75008 Paris - Tel : 09 51 74 23 73 - www.lescreateurs.org